

**AVENANT À LA CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE AU MASTER
« ÉCONOMIE DU TRAVAIL ET DES RESSOURCES HUMAINES »,
PARCOURS « EXPERTISE ET INTERVENTION SUR LE TRAVAIL,
L'EMPLOI ET LES RESSOURCES HUMAINES »**

Entre**L'Université Lumière Lyon-II,**

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

N° de Siret : 196 917 751 00014,

Dont le siège social se situe 18 quai Claude Bernard, 69007 Lyon,

Représentée par sa Présidente, Isabelle von Bueltzingsloewen,

*D'une part,***Et****L'Institut d'Études Politiques de Lyon,**

Établissement public à caractère administratif,

N° de SIRET : 196 901 730 000 24,

Dont le siège social se situe 14 avenue Berthelot, 69365 Lyon cedex 07,

Représenté par sa Directrice, Madame Hélène SURREL,

Ci-après désigné « **Science Po Lyon** »*D'autre part,***Vu** l'arrêté ministériel du 20 juillet 2022 accréditant l'université Lyon-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;**Vu** la convention d'application du 29 novembre 2022, relative à la convention d'association entre l'IEP de Lyon et l'université Lyon-2 du 30 septembre 2015, pour le master « économie du travail et des ressources humaines », parcours « expertise et intervention sur le travail, l'emploi et les ressources humaines »,**Il a été convenu ce qui suit :****Article 1^{er} : Durée**

La convention du 30 novembre 2022 est prorogée pour les années universitaires 2025-2026 et 2026-2027.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, le _____

<p align="center">Pour l'Université Lumière Lyon-II, La Présidente</p> <p align="center">Isabelle von Bueltzingsloewen</p>	<p align="center">Pour Sciences Po Lyon, La Directrice</p> <p align="center">Hélène Surrel</p>
--	--